



## **Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement**

### **Contenu minimum**

**Le but du présent formulaire est, compte tenu des caractéristiques du projet et de sa localisation, d'identifier, décrire et évaluer de manière appropriée les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs suivants :**

- a) la population et la santé humaine;**
- b) la biodiversité, en accordant une attention particulière aux espèces et aux habitats protégés au titre de la directive 92/43/CEE et de la directive 2009/147/CE;**
- c) les terres, le sol, le sous-sol, l'eau, l'air, le bruit, les vibrations, la mobilité, l'énergie et le climat;**
- d) les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage;**
- e) l'interaction entre les facteurs visés aux points a) à d).**

**Les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs énoncés ci-avant englobent les incidences susceptibles de résulter de la vulnérabilité du projet aux risques d'accidents majeurs et/ou de catastrophes pertinents pour le projet concerné.**

## Cadre 1 – Demandeur

Nom : HENHENS.....

Prénom : Denis.....

Qualité : Gérant de la société DENELIMMO srl, demandeur .....

Domicile : Boulevard de l'Abattoir 25 à Bruxelles 1000.....

Numéro de téléphone : 0479 / 20 54 69.....

Numéro de télécopie : e-mail : denelimmo@hotmail.be .....

Date de la demande 21/12/2020 .....

## A appliquer au cadre 2

### Caractéristiques du projet :

Les caractéristiques du projet sont considérées notamment par rapport :

- a) à la dimension et à la conception de l'ensemble du projet;
- b) au cumul avec d'autres projets existants ou approuvés;
- c) à l'utilisation des ressources naturelles, en particulier le sol, les terres, l'eau et la biodiversité;
- d) à la production de déchets;
- e) à la pollution et aux nuisances;
- f) au risque d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné, notamment dus au changement climatique, compte tenu de l'état des connaissances scientifiques;
- g) aux risques pour la santé humaine dus, par exemple, à la contamination de l'eau ou à la pollution atmosphérique.

## Cadre 2 - Présentation du projet

Pour chacune des phases, décrire le projet selon les aménagements et constructions ou démolitions prévus en indiquant les principales caractéristiques de ceux-ci (superficie, dimensions, etc) :

.Rénovation d'une habitation unifamiliale de type 4 façades avec .réaménagement intérieur, incorporation de la partie droite du sous-sol à l'habitation ,extension arrière d'une véranda (24m2),régularisation d'une extension (11m2) devant le garage existant et proposition d'un nouveau box de garage dans la propriété avant ( 21,3m2)

Total des surfaces brutes existantes :328,4m2

Total des surfaces brutes projetées : 373,7m2

La construction existante est implantée au milieu d'une parcelle à forte déclivité et assez haute par rapport au niveau de la voie publique . La parcelle est située dans un cadre fort arboré . Le projet tente à améliorer la relation entre l'habitation et le cadre naturel , à mieux intégrer la construction dans le relief existant

La nouvelle véranda ouvre l'espace vie vers le jardin arrière fort arboré et sans aucune modification de relief

Le nouveau box de garage est prévu enfoui dans les terres existantes entre l'habitation et la voie publique. Il permet l'aménagement d'un accès plus harmonieux et plus aisé à l'habitation sans modification excessive du relief

Tous les arbres de la propriété sont maintenus

Mention des divers travaux s'y attachant (déboisement, excavation, remblayage, etc....) :

Aucun déboisement n'est prévu ni abattage d'arbre . Tous les arbres existant sur la propriété sont maintenus

Prévision de modification des terres (excavations) pour l'apport de lumières prévu au niveau inférieur de l'habitation

Prévision de modification des terres ( excavations ) pour l'accès au nouveau box de garage enfoui

Prévision de modifications des terres (adaptations ) pour l'amélioration de l'accès vers l'habitation : rampe existante ,droite en forte pente adaptée avec courbure

.....

Mention des modalités d'opération ou d'exploitation (procédés de fabrication, ateliers, stockage...) :

Néant .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Autre caractéristique pertinente :

Néant .....

.....

.....

*Joindre tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (croquis, vue en coupe, etc).*

**A appliquer aux cadres 3 et 4**

**Localisation des projets :**

**La sensibilité environnementale des zones géographiques susceptibles d'être affectées par le projet est considérée en prenant notamment en compte :**

- a) l'utilisation existante et approuvée des terres;**
- b) la richesse relative, la disponibilité, la qualité et la capacité de régénération des ressources naturelles de la zone, y compris le sol, les terres, l'eau et la biodiversité et de son sous-sol;**
- c) la capacité de charge de l'environnement naturel, en accordant une attention particulière aux zones suivantes :**

- 1) zones humides, rives, estuaires;**
- 2) zones côtières et environnement marin;**
- 3) zones de montagnes et de forêts;**
- 4) réserves et parcs naturels;**
- 5) zones répertoriées ou protégées par la législation nationale : zones Natura 2000;**
- 6) zones ne respectant pas ou considérées comme ne respectant pas les normes de qualité environnementale pertinentes pour le projet;**
- 7) zones à forte densité de population;**
- 8) paysages et sites importants du point de vue historique, culturel ou archéologique.**

**Cadre 3 - Situation existante de droit en aménagement du territoire, urbanisme et patrimoine.**

Indiquer en surimpression sur le plan de secteur la destination et/ou périmètre du terrain.

**Voir annexe en fin de la présente la notice**

Indiquer la destination du terrain au schéma d'orientation local (SOL)

.....

Le terrain est-il situé :

\* dans un permis d'urbanisation non périmé ? OUI – **NON**

\* dans un périmètre de protection et/ou inscrit sur une liste de sauvegarde<sup>1</sup> ? OUI – **NON**

\* à proximité d'un bien immobilier classé<sup>1</sup>, d'un site archéologique<sup>1</sup> ? OUI - **NON**

<sup>1</sup> Voir le Code wallon du Patrimoine ou le décret du 23 juin 2008 de la Communauté germanophone relatif à la protection des monuments, du petit patrimoine, des ensembles et sites, ainsi qu'aux fouilles.

\* dans un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000.....

Néant

\* à proximité d'un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000 .....

Autre élément de sensibilité environnementale .....

Néant

### Cadre 4 - Description du site avant la mise en œuvre du projet.

Relief du sol et pente du terrain naturel : inférieure à 6%, entre 6 et 15 %, supérieure à 15 % Supérieure à 15% .....
Nature du sol : couche superficielle argileuse sableuse et couches sous-jacentes sableuses .....
Occupation du sol autre que les constructions existantes (friche, terrain vague, jardin, culture, prairie, forêt, lande, fagnes, zone humide...) : jardin et zone arborées .....
Présence de nappes phréatiques, de points de captage : néant .....
Direction et points de rejets d'eau dans le réseau hydrographique des eaux de ruissellement : écoulement naturel et absorption par le sol .....
.....
Cours d'eau, étangs, sources, captages éventuels : néant.....
.....
Evaluation sommaire de la qualité biologique du site: qualité biologique du sol fort bonne permettant plantations d'arbres, engazonnement pour jardins et même culture de proximité .....
.....
Evaluation sommaire de la qualité du site Natura 2000, des réserves naturelles ou forestières : néant .....
.....
Raccordement à une voirie équipée (route, égout, eau, électricité, gaz naturel, ...) : pas de raccord à l'égout ( puit perdu existant et maintenu : pas de modification du réseau d'égouttage existant ), raccordements eau de ville,gaz et électricité par l'avenue Griffon ainsi que téléphone et internet.....
.....
Présence d'un site classé ou situé sur une liste de sauvegarde ? OUI - <b><u>NON</u></b>
Présence d'un site archéologique? OUI - <b><u>NON</u></b>
Présence d'un site Natura 2000, réserves naturelles ou réserves forestières ? néant.....
.....
Autre élément de sensibilité environnementale néant .....





**A appliquer aux cadres 5 à 8**

**Type et caractéristiques de l'impact potentiel :**

**Les incidences notables probables qu'un projet pourrait avoir sur l'environnement doivent être considérées en fonction des cadres précédents, par rapport aux incidences du projet sur les facteurs précisés en page 1, en tenant compte de :**

- a) l'ampleur et l'étendue spatiale de l'impact, par exemple, la zone géographique et l'importance de la population susceptible d'être touchée;
- b) la nature de l'impact;
- c) la nature transfrontière de l'impact;
- d) l'intensité et la complexité de l'impact;
- e) la probabilité de l'impact;
- f) le début, la durée, la fréquence et la réversibilité attendus de l'impact;
- g) le cumul de l'impact avec celui d'autres projets existants ou approuvés;
- h) la possibilité de réduire l'impact de manière efficace.

**Cadre 5 -Effets du projet sur l'environnement.**

**1) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets de gaz, de vapeur d'eau, de poussières ou d'aérosols ou des résidus?**

- dans l'atmosphère : OUI - NON

- indiquez-en :

\* la nature uniquement rejets d'ordre domestique lié à l'occupation des occupants de l'habitation ( chaudière au gaz individuelle à condensation , extractions :aération des pièces d'eau, salles de bains .

\* le débit : fort minime et suivant usage de la famille qui occupe l'habitation .....

**2) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets liquides ?**

-dans les eaux de surface : OUI : eaux des pluies dans le jardin

-dans les égouts : NON : pas d'égout public : vers puit perdu existant

-sur ou dans le sol : OUI : eaux de pluies . Eaux usées vers puit perdu existant .

- indiquez-en :

\* la nature (eaux de refroidissement, industrielles, pluviales, boues,...) : Ecoulement des eaux de pluie et des eaux sanitaires de la famille de l'habitation .....

.....

\* le débit ou la quantité minime , d'ordre domestique d'une famille pour les eaux sanitaires . Sinon eaux pluviales suivant conditions climatiques et saisons .....

Un plan indiquant le(s) point(s) de déversement dans les égouts ou dans les cours d'eau doit être joint au dossier. : **Repris sur les plans de la demande de permis d'Urbanisme**

**3) Le projet supposera-t-il des captages ?**

- en eau de surface : Néant

\* lieu .....

\* quantité.....

- en eaux souterraines : Néant

\* dénomination du point de captage.....

\* quantité.....

**4) Description de la nature, de la quantité, du mode d'élimination et/ou de transport choisis pour les sous-produits et déchets produits par le projet envisagé :**

Néant ( déchet d'ordre ménager pour une famille ).....

.....

.....

.....

.....

**5) Le projet pourra-t-il provoquer des nuisances sonores pour le voisinage ? OUI - NON :**

\* de quel type : .....

\* de façon permanente ou épisodique.

**6) Modes de transport prévus et les voies d'accès et de sortie :**

\* pour le transport de produits Néant .....

\* pour le transport de personnes A pieds, cycles et automobile par la rue l'avenue Griffon.....

\* localisation des zones de parking : 1 parking automobile existant et intégré dans le corps de bâtisse existant et 1 nouvel emplacement dans le box de garage projeté ,enfoui dans les terres côté avenue du Griffon.....

\* localisation des pipelines, s'il y en a : Néant .....

**7) Le projet portera-t-il atteinte à l'esthétique générale du site ? OUI - NON**

**8) Le projet donnera-t-il lieu à des phénomènes d'érosion ? OUI - NON**

**9) Intégration au cadre bâti et non bâti :** risques d'un effet de rupture dans le paysage naturel ou par rapport aux caractéristiques de l'habitat traditionnel de la région ou du quartier (densité excessive ou insuffisante, différences par rapport à l'implantation, l'orientation, le gabarit, la composition des façades, les matériaux et autres caractéristiques architecturales des constructions environnantes mentionnées au plan d'implantation .....

Aucun risque d'effet de rupture par rapport à l'habitat régional et du voisinage ( constructions traditionnelles ) Ceci par le souci de références à l'a typologie d'habitat de caractère traditionnel : gabarit idem à l'existant et aux constructions voisines , volumes clairs et simples, inchangés . Aucune modification de la toiture .Ouvertures et baies dans le même caractère existant avec des dominantes verticales . Les matériaux sont de type traditionnel permettant une continuité et une harmonie dans le prolongement visuel de l'ensemble du bâti existant dans le périmètre .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**10) Compatibilité du projet avec les voisinages** (présence d'une école, d'un hôpital, d'un site Natura 2000, d'une réserve naturelle, d'une réserve forestière, etc).

Néant .....

**11) Risques d'autres nuisances éventuelles :**

Néant .....

**12) Modification sensible du relief du sol. Dénivellation maximale par rapport au terrain naturel :**

Mise à niveau en façade avant pour permettre l'éclairage de la nouvelle chambre proposée au niveau inférieur côté droit et pour le nouvel accès piéton vers la nouvelle entrée de l'habitation , également , maintenant , au niveau inférieur

Accès vers le nouveau box de garage côté avenue Griffon .....

**13) Boisement et/ou déboisement :**

Néant .....

**14) Nombre d'emplacements de parkings :**

Prévision d'un total de 2 emplacements de parking automobile : 1 existant dans et un nouveau côté avenue Griffon ( box enfoui dans les terres ).....

.....  
.....

**15) Impact sur la nature et la biodiversité :**

Néant .....

**16) Construction ou aménagement de voirie :**

Néant .....

**17) Epuration individuelle :**

Réseau d'égout existant inchangé .....

**18) impact sur les terres, le sol et le sous-sol :**

Néant .....



### Cadre 7- Mesures prises en vue d'éviter ou de réduire les effets négatifs sur l'environnement

- les rejets dans l'atmosphère

NON CONCERNE.....  
.....  
.....

- les rejets dans les eaux

NON CONCERNE.....  
.....  
.....

- les déchets de production

NON CONCERNE.....  
.....  
.....

- les odeurs

NON CONCERNE.....  
.....  
.....

- le bruit

NON CONCERNE.....  
.....  
.....

- la circulation

NON CONCERNE.....  
.....  
.....

- impact sur le patrimoine naturel

NON CONCERNE.....

.....
.....
- l'impact paysager
NON CONCERNE.....
.....
.....
- l'impact sur les terres, le sol et le sous-sol
NON CONCERNE.....
.....
.....

**Cadre 8- Date et signature du demandeur**

Le 21 décembre 2020

Le demandeur , M. Denis HENKENS gérant , pour

DENELIMMO srl